

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché 03 109 U - Artigues - Extension et réhabilitation de la deuxième circonscription voirie - avenant technique portant sur la modification de prestations sans incidence sur le montant du marché - Avenant n°3 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après appel d'offres, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à un groupement d'entreprises conduit par AQUITAINE DE CONSTRUCTION la réalisation des travaux d'extension et réhabilitation de la 2ème Circonscription de Voirie, par marché 03109 U en date du 14 février 2003, pour un montant global de 1 992 806,30 € TTC.

Ce marché a déjà fait l'objet des avenants de transfert suivants :

- Avenant n°1 : transfert du marché du co-traitant SCLE à la Société INEO.
- Avenant n°2 : transfert du marché du titulaire AQUITAINE DE CONSTRUCTION à la Société SOCAE-ATLANTIQUE BATIMENT ECA.

Objet du présent avenant :

Dans le cadre de l'exécution des travaux de gros-œuvre et de VRD, certaines prestations complémentaires doivent être réalisées en cours de chantier, qui portent sur les points suivants :

Lot GROS-ŒUVRE – SOCAE ATLANTIQUE

- Création d'une structure métallique dans le local « outillage » du bâtiment REGIE : du fait de la présence de fondations de mauvaise qualité dans le local existant, il est nécessaire de créer une structure métallique indépendante sur massifs de fondation, pour supporter le plancher prévu au projet, pour un coût de : 26 485 € HT.
- Climatiseur supplémentaire : suite à une demande de modification partielle d'un aménagement de bureau par les utilisateurs, la mise en place d'un climatiseur supplémentaire est nécessaire, pour un coût de : 2 200 € HT.

Lot V.R.D. – APPIA

- Travaux de purge et de remblaiement au droit de l'ancienne aire de lavage : dans le cadre de la réalisation des chaussées neuves, une zone comportant un sol de mauvaise qualité a été rencontrée, qui nécessite des travaux supplémentaires de purge et de remblaiement afin d'améliorer la portance du sol, pour un coût de : 4 755 € HT.

- Regard de branchement sur le réseau public : aux fins de raccorder un réseau d'assainissement créé dans le cadre de l'opération sur le collecteur public, la création d'un regard neuf supplémentaire est demandée par la Lyonnaise des Eaux, pour un coût de : 580 € HT.

Afin d'exécuter ces prestations complémentaires dans le cadre du marché et en concertation avec les utilisateurs, il est décidé de supprimer les prestations suivantes :

Lot GROS-ŒUVRE – SOCAE ATLANTIQUE

- Réalisation de boxes à matériaux :

En limite du terrain actuel de la circonscription, il était prévu, pour un montant de 14 256 euros HT la réalisation de boxes à matériaux.

Toutefois, après le lancement de l'opération, la Communauté Urbaine de Bordeaux a entamé une procédure d'acquisition d'un terrain mitoyen à la circonscription, dans le but d'agrandir la zone de stockage des matériaux.

C'est pourquoi, afin de ne pas obérer le futur aménagement de cette zone nouvelle de stockage, et pour que l'implantation des boxes à matériaux telle qu'initialement prévue ne vienne le contraindre encore davantage, il est décidé qu'ils seraient réalisés ultérieurement, probablement sur la nouvelle parcelle.

Montant de la prestation supprimée : 14 256 euros HT.

- Mât de signalétique de la Circonscription : dans le cadre de la nouvelle charte graphique, une étude a été lancée, menée par la Direction de la Communication, visant à définir prochainement une nouvelle signalétique pour harmoniser l'ensemble des sites communautaires. La réalisation du mât prévue dans le cadre du marché n'est donc pas pertinente et cette prestation est supprimée, d'un montant de : 6 429 € HT.

Lot VRD – APPIA

- Couche de roulement sur enrobé existant : enfin, dans le cadre d'une recherche d'équilibre financier, une économie peut être dégagée portant sur la suppression de la rénovation d'une partie des enrobés existants, pour un montant de : 13 335 € HT.

La prise en compte de l'ensemble de ces prestations, chiffrées sur la base des prix du marché, conduit à un équilibre financier, et ne modifie pas le montant global du marché qui reste de : 1 992 806,30 € TTC.

S'agissant d'un marché attribué à un groupement d'entreprises avec mandataire et co-traitants, il y a lieu de modifier la grille de répartition de l'Acte d'Engagement comme suit :

- mandataire SOCAE-ATLANTIQUE BATIMENT : 1 012 000 € HT (+ 8 000 € HT)
 - co-traitant APPIA : 278 033 € HT (- 8 000 € HT).
- les parts des autres co-traitants demeurent inchangées.

En conséquence, il y a lieu de conclure l'avenant n°3 au marché suivant :

Avenant technique portant sur la modification de prestations sans incidence sur le montant du marché.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°3 au marché 03109 U portant sur la modification de prestations sans incidence sur le montant du marché.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2004**

